

N° 6402³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE REGLEMENT GRAND-DUCAL

**concernant la participation du Luxembourg au renforcement de
la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(17.4.2012)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 24 février 2012 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à renouveler le mandat de la participation du Luxembourg au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), basé sur la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 5 décembre 2011.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 20 mars 2012 et marque son accord avec le règlement grand-ducal sous rubrique. Il s'interroge sur le délai écoulé depuis l'expiration du dernier règlement concernant la FINUL, autorisant une prolongation allant jusqu'au 31 octobre 2011. M. le Ministre de la Défense ayant expliqué, au cours de la réunion de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 5 décembre 2011, que le premier contingent après la prolongation de la mission sera déployé de juin à octobre 2012 dans le cadre des forces belges francophones, *la Conférence des Présidents n'y voit pas d'inconvenant*. Dans sa prise de position du 27 mars 2012, le Gouvernement rappelle qu'il n'y a pas eu de participation luxembourgeoise à la FINUL dans la période depuis le 30 octobre 2011 et que le nouveau détachement des deux militaires luxembourgeois se fera à partir du mois de juin 2012 sur la base du règlement grand-ducal sous objet. Dans cette même prise de position, le Gouvernement entend donner suite à la proposition du Conseil d'Etat d'ajouter la précision „au plus tard“ à l'article 1er, de sorte que l'article se lira comme suit: „Art. 1er. Le Luxembourg participe au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard.“ La Conférence des Présidents y marque son accord.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 17 avril 2012

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR